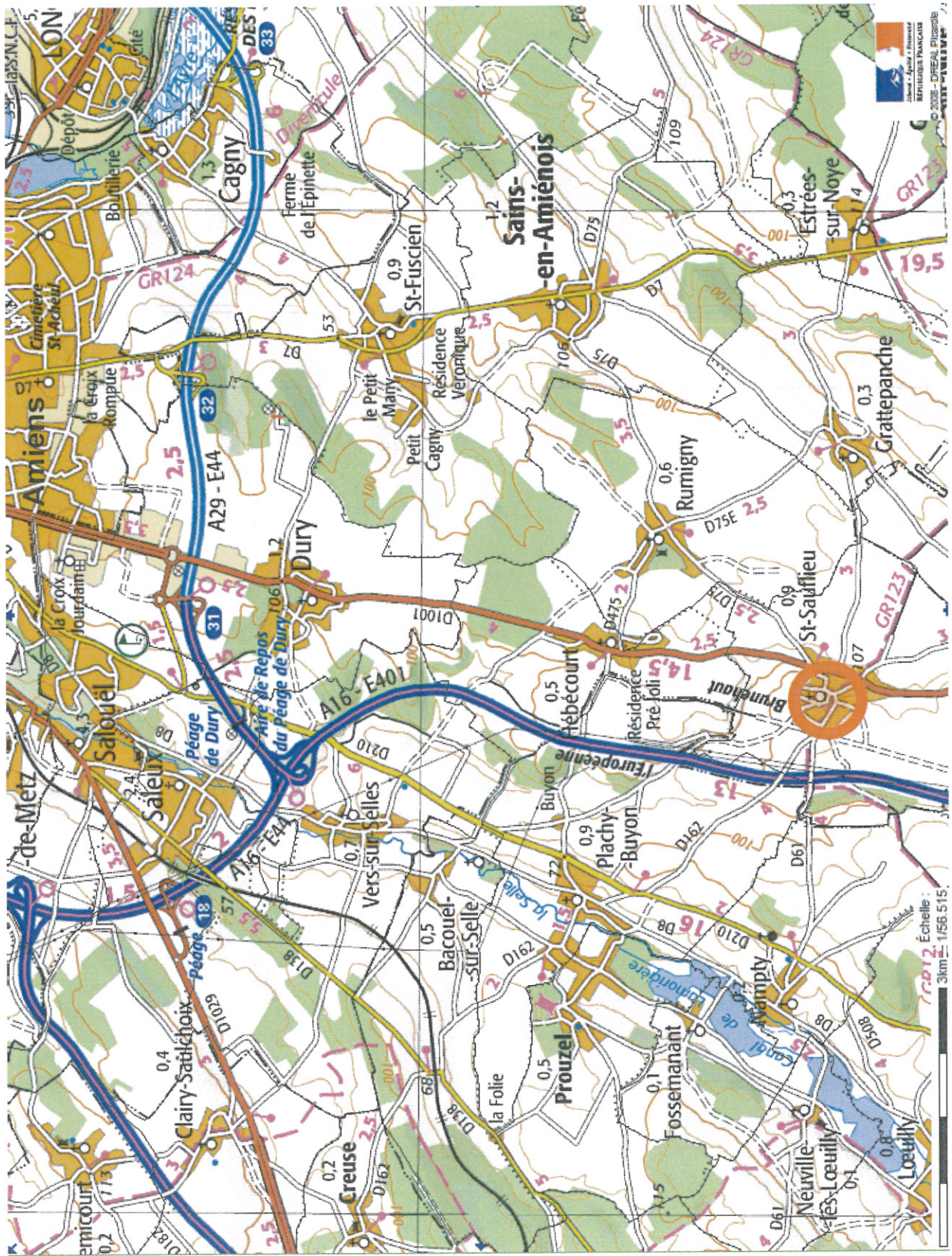


Annexe n°2 – Plan de situation



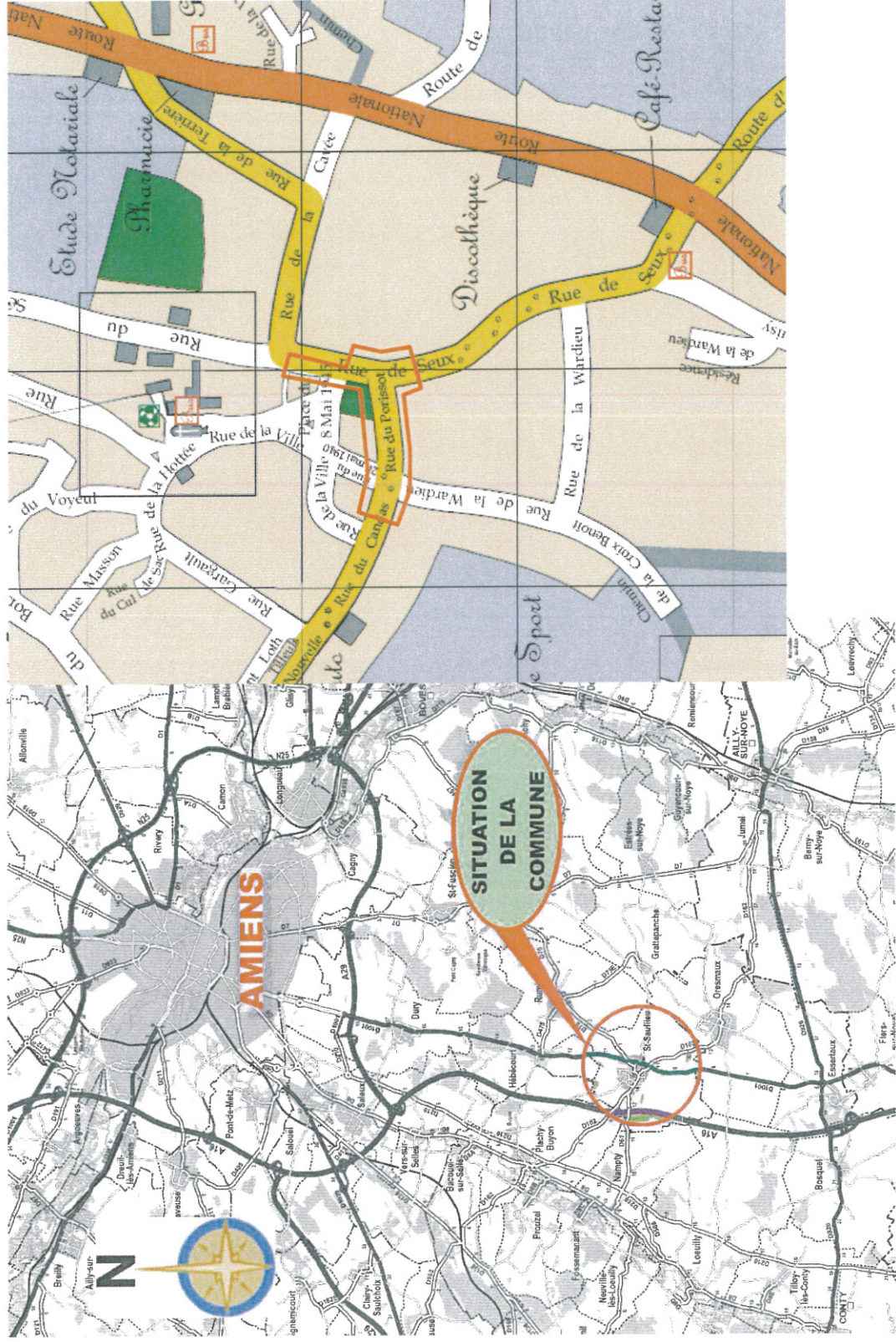
Annexe n°6 – Présentation du projet

commune de saint-sauflieu

**aménagement de sécurité rue de la cavée (rd 75),
rue des seux, rue du porissot (rd 162)**



situation



objet du dossier

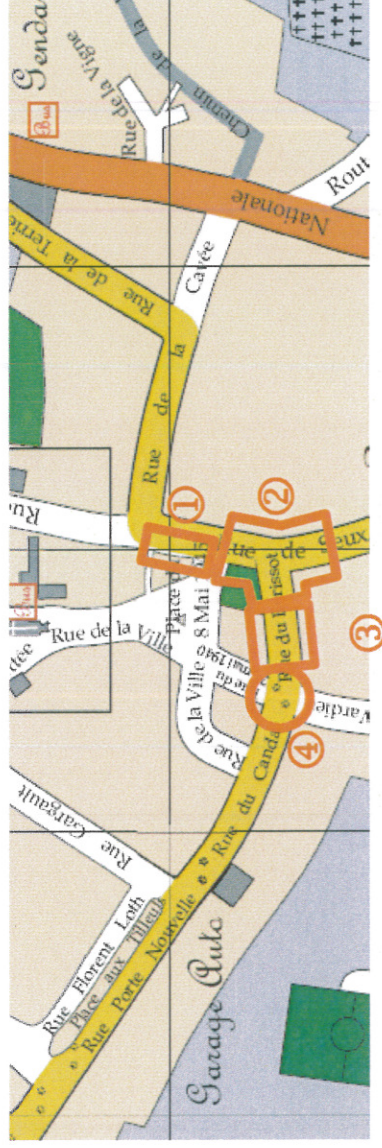
à l'origine, le dossier consistait à aménager un mini-giratoire au carrefour de la rue de la cavée (rd75) et de la rue du séhu. l'objectif était de régler des problèmes de sécurité (vitesse et positionnement des véhicules dans le carrefour) et de donner plus de place au piéton.

après une rencontre sur place avec M. PICOT, maire de la commune et le Conseil Général, il en est ressortit que :

- ce carrefour, bien que peu lisible en l'état, n'est pas accidentogène. il est essentiellement fréquenté par des habitants de la commune qui connaissent bien les lieux.
- il s'est avéré que pour régler certains problèmes de sécurité routière dans la commune, il valait mieux traiter la rd 162, qui sert de transit entre la rd 1001 et le sud-ouest d'amiens. l'axe est assez fortement fréquenté.

le dossier présenté ci-après traitera les sites suivants :

- ① poursuite du trottoir réalisé en 2012 rue de la cavée et réalisation d'une traversée piétonne au carrefour avec la rue du séhu ;
- ② aménagement du carrefour rue des seux et rue du porissot et de la voie jusqu'à la rue de la cavée ;
- ③ aménagement de la rue du porissot ;
- ④ aménagement du carrefour rue du porissot et rue du candas ;



état actuel

un état des lieux en matière de sécurité routière et piétonnier a été exécuté, en partenariat avec le Conseil Général (l'agence routière centre et le service sécurité routière et circulation).
durant ce diagnostic, différentes problématiques ont été relevées et ont fait l'objet d'études :

- vitesse pratiquée au franchissement des carrefours ;
- positionnement dangereux des véhicules lors du franchissement du carrefour seuil/porissot ;
- largeur de voirie importante dans les intersections et en section courante ;
- peu de contraintes obligeant à ralentir ;
- manque de perception du danger aux intersections ;
- stationnement sauvage ;
- cheminements piétons non définis et perturbés par le stationnement des véhicules.



propositions d'aménagement

trottoir rue de la cavée

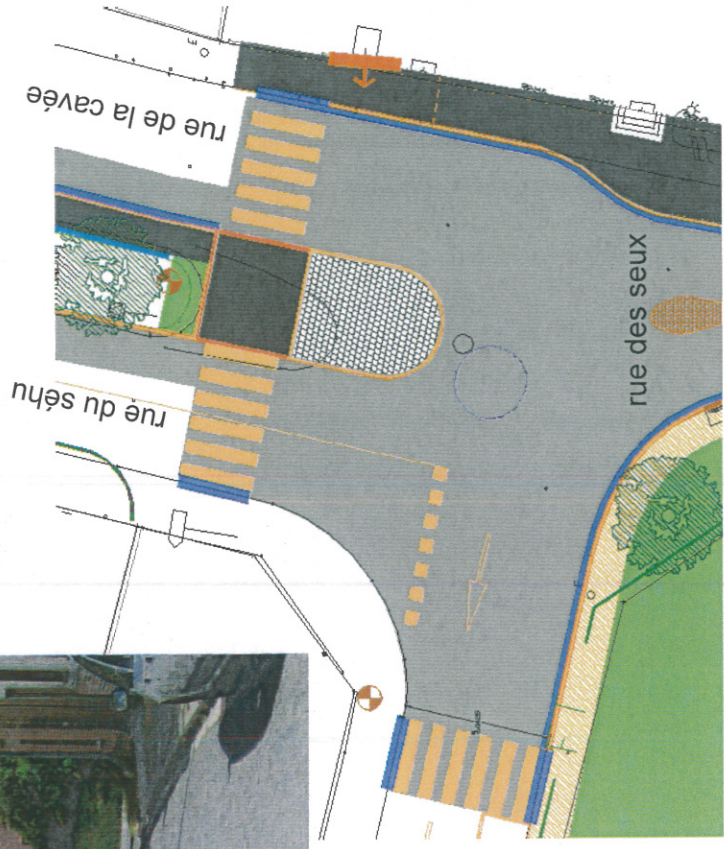
poursuite du trottoir réalisé en 2012 jusqu'au carrefour avec la rue du séhu.



propositions d'aménagement

traversée piétonne rue de la cavée / rue du séhu

amélioration des conditions de cheminement des piétons.



propositions d'aménagement

aménagement du carrefour rue des seux et rue du porissot et de la rue des seux jusqu'à la rue de la cavée

aménagement d'un carrefour à 3 branches en diminuant fortement l'emprise de la chaussée actuelle.

aménagement de la rue des seux, vers la rue de la cavée, en diminuant aussi l'emprise de chaussée. cela permet d'avoir un trottoir aux normes (1,40 de largeur au minimum) et de créer des places de stationnement.



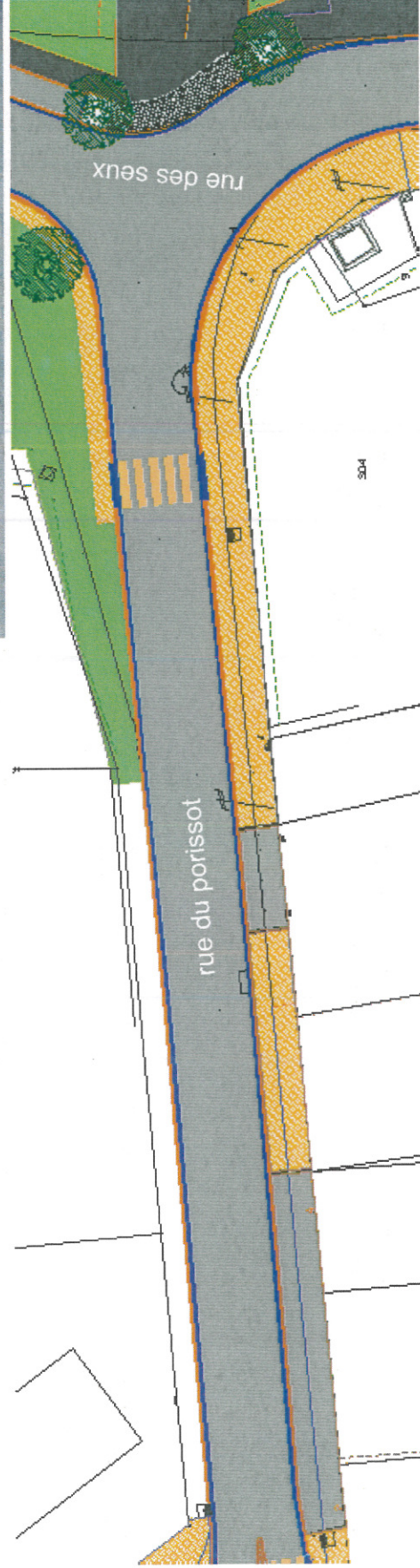
propositions d'aménagement

aménagement de la rue du porissot

l'emprise de chaussée, aujourd'hui de 7 m, sera réduite à 5,80 m (y-compris caniveaux), ce qui permettra la réalisation d'un trottoir confortable de près de 3 m (trottoir d'un seul côté, comme actuellement).

le trottoir sera réalisé en stabilisé, sauf les entrées cochères qui seront en enrobé.

les bordures et caniveaux, en mauvais état, seront refaits des 2 côtés de la chaussée.

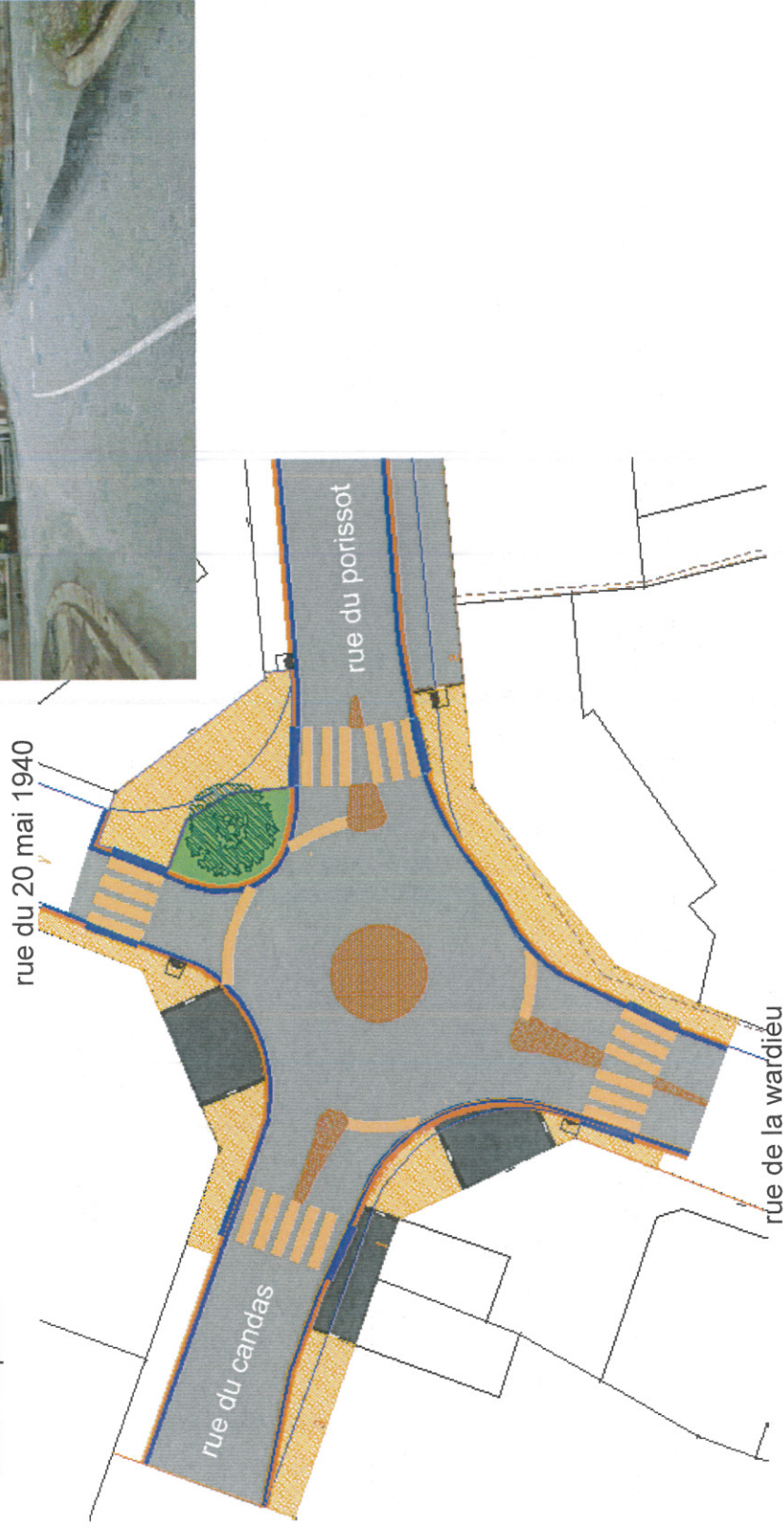


propositions d'aménagement

aménagement du carrefour rue du porissot, rue du candas, rue du 20 mai 1940, rue de la wardieü

création d'un mini giratoire, avec reprise des bordures. le dôme central et les ilots sont franchissables.

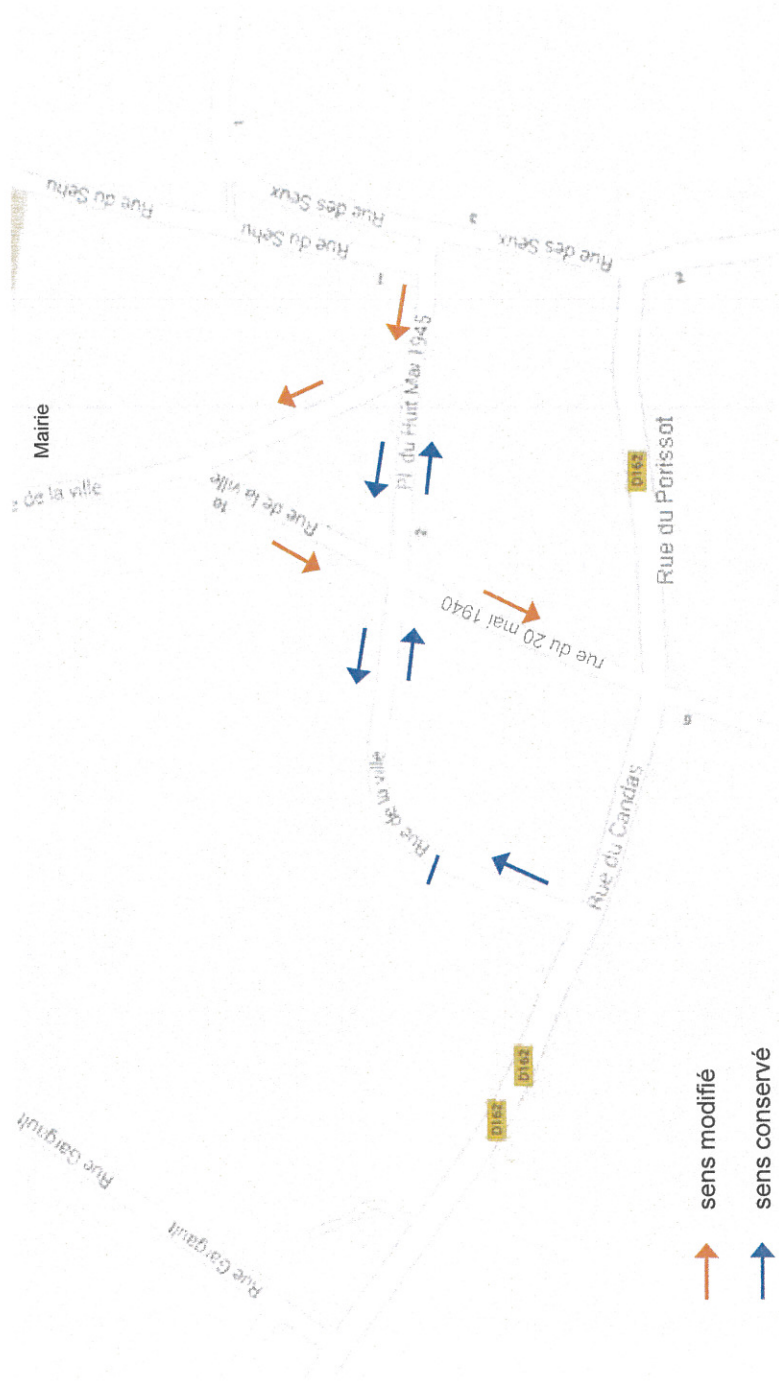
mise en sens unique de la rue du 20 mai 1940, vers le mini-giratoire, afin que le giratoire s'inscrive correctement dans l'espace.





propositions d'aménagement

modification du plan de circulation

afin de sécuriser le carrefour rue de la cavée / rue du séhu, il ne sera plus possible de rentrer dans ce carrefour en venant de la place du 8 mai 1945 (de la mairie).
 mise en sens unique d'une partie de la rue de la ville, afin d'éviter des conflits au débouché sur la place du 8 mai 1945.
 mise en sens unique de la rue du 20 mai 1940, vers le mini-giratoire.



 sens modifié
 sens conservé